

**COMMUNE DE SAINT AUVENT**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion ordinaire du 14 Décembre 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Décembre 2021 à 20H sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

<b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 14</b> <b>Procurations : 1</b>	<b>L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre,</b> Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire. <b>Date de convocation :</b> 30/11/2021 <b>Présents :</b> M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints. M. Eric BOULESTEIX, Mme Sandrine COULON, M. Alan DUVAL, Mme Jessica GATTE, Mme Aurélie GAUMER, Mme Audrey MEUNIER, M. Thomas PEYRAUD, M. Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL. Conseillers Municipaux. <b>Absente :</b> Mme Muriel HARTWICH <b>Secrétaire de séance :</b> M. Eric BOULESTEIX
--	---

Monsieur Le Maire a proposé que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant : ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour les sections d'investissement des Budgets Principal et Annexe (Assainissement).

**Le Compte Rendu de la séance du 19 Octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 37/2021 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) HABILITATION DONNEE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA HAUTE-VIENNE**

Le CDG 87 propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, le Maire expose que le projet d'adhésion au contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la Haute-Vienne présente un intérêt certain.

Il propose de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique et précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Haute Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité décide** d'habiliter La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne à souscrire pour le compte de notre collectivité un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

**Délibération n° 38/2021 : SYNDICAT MIXTE DORSAL – CONVENTION DE DROIT D'USAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Considérant que le Syndicat Mixte DORSAL a pour objet social d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit dans le cadre de : d'un contrat de concession de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut débit signé avec AXIONE Limousin signé le 10 mai 2005 et notifié au délégataire le 02 juin 2005 pour une durée de 24 ans soit jusqu'au 30 juin 2029 et d'une convention de délégation de service public relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau très haut débit du Syndicat Mixte DORSAL signée avec la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine THD signée le 20 avril 2018 et conclue jusqu'au 15 décembre 2032.

Considérant que dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre pour le déploiement de ce réseau, AXIONE, doit procéder à l'installation de câbles à fibres optiques, de chambres de tirages, de conduites, de poteaux mais aussi d'armoires de rue destinées à accueillir les équipements nécessaires au bon fonctionnement du réseau.

Le Syndicat Mixte DORSAL souhaite signer une convention de droit d'usage pour l'installation d'équipements de communications électriques.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité décide** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

**Délibération n° 39/2021 : SYNDICAT DES EAUX VIENNE BRIANCE GORRE – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT**

Considérant que le Comité Syndical du SMAEP VBG lors de sa séance du 21 Octobre 2021 a émis un avis favorable quant à l'adhésion de la Commune de Saint-Mathieu.

Considérant que cet accord implique une extension du territoire d'intervention du SMAEP VBG et donc de ses statuts.

C'est pourquoi, conformément à l'article L.5211-18 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune, au sein de son assemblée délibérante, doit se prononcer sur l'adhésion de cette nouvelle Commune par l'adoption d'une délibération.

